Envoyé en préfecture le 23/09/2026
Reçu en préfecture le 23/09/2026
Publié le
ID : 029-200054724-20260916-DE2026_137-DE

Membres en exercice : 29
Membres présents : 26
Membres votants : 29

Le 16 septembre 2026 à dix-huit heures trente, le conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire, en salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Florent LARDIC, maire.
Envoi de la convocation le : 10 septembre 2026 Publication de la convocation le : 11 septembre 2026

Etaient présents :
M. Florent LARDIC, Mme Carine THOMAS, M. Thierry COUPELANT, Mme Sandrine PAUL, M. Thierry CAPRON, M. Christian NEVEU, Mme Armelle BRARD, M. Yves MIOSSEC, M. Marc ARZEL, M. Michel VAN PRAET, M. Georges CASTEL, Mme Malika REDAOUIA, M. Jean-Yves MORVAN, Mme Danièle PRIOL-THOMAS, Mme Linda RIOU, M. Paul LADMIRAULT, Mme Frédérique TAPON, Mme Sophie PREUNEL, Mme Adélie CASTEL, Mme Corinne BRIANT, M. Philippe LAPORTE, M. Jérémy CLOAREC, Mme Corinne LE MOENNER, M. Guy LANCOU, M. Grégoire DIRSON, Mme Nathalie DE NEVE

Etaient absents :
Mme Nadine JUDE a donné procuration à Mme Malika REDAOUIA
M. Laurent FAURE a donné procuration à M. Florent LARDIC
M. Pascal MENDILI a donné procuration à M. Grégoire DIRSON

Quorum : atteint
Secrétaire de séance : Mme Armelle BRARD
Date de transmission au contrôle de légalité : 23 SEP. 2026
Date de publication : 23 SEP. 2026

Délibération n° 2026-137 : Rénovation de l'école Pierre Le Lec : points d'information et avenants au marché de travaux
Rapporteur : M. Thierry CAPRON

Monsieur le maire expose à l'assemblée :

Le chantier de rénovation de l'école se poursuit :
- Les travaux de gros œuvre et enduits se poursuivent jusqu'au 18 novembre ;
- La grue arrivera les 23 et 24 novembre ;
- La pose des charpentes et bardages démarrera le 26 novembre et se poursuivra jusqu'à mars 2027.

Envoyé en préfecture le 23/09/2026
Reçu en préfecture le 23/09/2026
Publié le
ID : 029-200054724-20260916-DE2026_137-DE

La conduite des travaux a montré certains imprévus et entrainent des travaux supplémentaires. Des avenants sont à formaliser pour 3 lots :

1. Lot GROS ŒUVRE

Travaux sur les chapes et dalles :
Le montant de l'avenant est de : 24 211,04€ HT, soit 29 053,25€ TTC, soit 6,22% du lot, décomposés comme suit :

- Dépose de la chappe de la salle de sport et construction d'un nouveau dallage : 26 108,60€ HT
- Renforts CTA élémentaire : 5 855,90 €HT
- Renforts CTA réfectoire : 5 771,05€ HT
- Dépose bardage conduit chaufferie : 1 419€ HT
- Moins-value pour non-renforcement du plancher du bâtiment historique : -14 943,51€ HT

2. Lot ETANCHEITE COUVERTURE

La maîtrise d'œuvre a fait une demande de mise en conformité des lanterneaux de désenfumage dans les escaliers (asservissement à la centrale SSI) et un avenant est proposé concernant le lot ETANCHEITE COUVERTURE, pour un montant de 4 650,32 € HT, soit 1,69% du lot.

3. Lot SERRURERIE

Deux ajustements seront apportés :

- Modification du garde-corps de la rampe menant au réfectoire ;
- Adaptation du garde-corps entre le mur de soutènement et le bâtiment maternelle

Un avenant de 4 365,00 € HT est proposé.

Les 3 avenants portent le montant du marché de travaux à 4 830 881,84 € HT.

Vu la délibération DE2026-034 portant attribution du marché de travaux pour la rénovation de l'école Pierre Le Lec,
Vu l'avis favorable de la commission travaux, voirie, circulation du 8 septembre 2026,

Entendu l'exposé de Monsieur le maire,
Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 22 voix pour et 7 voix contre, décide de :

- Approuver l'avenant de 24 211,04 € HT pour le lot GROS ŒUVRE ;
- Approuver l'avenant de 4 650,32 € HT pour le lot ETANCHEITE COUVERTURE ;
- Approuver l'avenant de 4 365,00 € HT pour le lot SERRURERIE ;
- Autoriser Monsieur le maire à signer les avenants ;
- Autoriser Monsieur le maire à réaliser toute démarche nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi délibéré lesdits jour, mois et an,

Le maire,
Florent LARDIC

MAIRIE D'AUDIERNE (FINISTERE)

La Secrétaire de séance,
Armelle BRARD